



Commission Régionale Foot Entreprise et Critérium SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N° 14

Réunion du : **Mardi 26 novembre 2019**

Présents : MM. LE DREFF - MATHIEU (Comité de Direction) - PAREUX – SANTOS.
Excusés : MM. MORNET – OLIVEAU.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI APRES MIDI

R2/B

21445845 – SCPO-ESCRP 1 / APSAP VILLE DE PARIS 1 du 30/11/2019

Courriel de SCPO en date du 26/11/2019 demandant l'inversion des rencontres suite à la fermeture de leurs installations sportives.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord écrit obligatoire de l'APSAP VILLE DE PARIS.

En cas d'accord de l'APSAP VILLE DE PARIS, cette rencontre sera inversée et se jouera à 17h00 au Complexe de Sportif de la Plaine – Paris 15, pour le match des équipes 1.

21445844 – PTT EVRY 1 / AXA SPORTS 1 du 30/11/2019

Courriel de PTT EVRY AS en date du 26/11/2019.

Cette rencontre se jouera sur le terrain d'honneur – pelouse du stade DESROYS du ROURE – Rue Pissonnier 91 – EVRY COURCOURONNES.

Accord de la Commission.

R3/B

21875174 – METRO RER LIGNE A 1 / APSAP MONDOR 1 du 09/11/2019

Absence feuille de match – 2^{ème} et dernier rappel.

La Commission demande au club de METRO RER LIGNE A de transmettre la feuille de match pour le 03/12/2019 dernier délai sous peine de match perdu par pénalité (article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

La Commission demande à l'arbitre officiel de lui transmettre un rapport en indiquant le score du match.

R3/B**21875185 – PTT CERGY 2 / METRO FOOT 3 du 30/11/2019**

Courriel de PTT CERGY en date du 25/11/2019 avec attestation d'indisponibilité du terrain de la Mairie.

La Commission demande au club de METRO FOOT 3 s'il peut accueillir la rencontre sur ses installations le 30/11/2019 afin d'envisager l'inversion du match (horaire du coup d'envoi à préciser).

Réponse souhaitée pour le vendredi 29/11/2019 à 12h au plus tard.

A défaut d'inversion du match, la rencontre sera reportée au 11/01/2020.

R3/C**21875271 – HIYEL 1 / SCPO ESCRP 2 du 23/11/2019**

Lecture du rapport de l'arbitre

Match non joué en raison de l'impraticabilité du terrain.

Cette rencontre est reportée au 11/01/2020.

21875276 - SCPO-ESCRP 2 / APSAP VILLE DE PARIS 2 du 30/11/2019

Courriel de SCPO en date du 26/11/2019 demandant l'inversion des rencontres suite à la fermeture de leurs installations sportives.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord écrit obligatoire de l'APSAP VILLE DE PARIS.

En cas d'accord de l'APSAP VILLE DE PARIS, cette rencontre sera inversée et se jouera à 13h15 sur le terrain n°3 du Stade Suzanne LENGLEN – Paris 15.

21875275 – PTT EVRY 2 / HIYEL 1 du 30/11/2019

Courriel de l'A.S. PTT EVRY.

Cette rencontre sur le terrain d'honneur pelouse du Stade DESROYS – Du ROURE – 91 EVRY .

Accord de la Commission.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM**RECTIFICATIF RENCONTRES****22211989 – SERVICE du 1^{er} MINISTRE 8 / REUNIONNAIS SENART 8 du 07/12/2019****22211984 - COMMUNAUX MAISONS ALFORT 1 / AS VICTORY 8 du 07/12/2019**

Les équipes de SERVICE 1^{ER} MINITRE et VICTORY AS ayant un match de championnat le 07/12/2019, ces deux rencontres sont annulées.

Les clubs de SERVICE 1^{ER} MINITRE et VICTORY AS sont exempts de ce tour de Coupe et restent qualifiés pour la suite de la compétition.

De ce fait le match devient :

COMMUNAUX MAISONS ALFORT 1 / REUNIONNAIS SENART 8 à jouer le 07/12/2019**FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI MATIN****R1****21454638 – NATIXIS AM 1 / FINANCES 92 1 du 02/11/2019**

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et du courriel du club de NATIXIS AM, la Commission entérine le score du match :

NATIXIS AM : 3 points – 2 buts.

FINANCES 92 : 0 point – 1 but.

R2**21881599– BOURSE PARIS 1 / BPCE AS 1 du 07/12/2019**

Courrier de BPCE du 22/11/2019 accompagné d'une attestation du Comité Entreprise de la BPCE.

Vu le motif invoqué, la Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

21881601 – FINANCES 15 1 / CONDORS 2000 1 du 07/12/2019

Courriel des 2 clubs.

FINANCES 15 étant qualifié pour les 1/16èmes de finale de la Coupe Nationale Foot Entreprise le 07/12/2019, la Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

21881671 – METRO 93/B4 - / CACL1 du 18/01/2020.

Courriel de METRO 93 B4 accompagné d'un courrier de l'association « Les Enfants du Métro ».

Au vu du calendrier des 2 équipes, la Commission demande aux 2 clubs de formuler une proposition de date commune pour jouer cette rencontre avant le 18/01/2020.

21881579 – HEC PANATHENE 2 / STERIA 1 du 09/11/2019

Absence feuille de match – 2^{ème} et dernier rappel.

La Commission demande au club de HEC PANATHENEE de transmettre la feuille de match pour le 03/12/2019 dernier délai sous peine de match perdu par pénalité (article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

La Commission demande à l'arbitre officiel de lui transmettre un rapport en indiquant le score du match.

CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI**R1****21444312 – STE GENEVIEVE ASL 8 / PITRAY OLIER PARIS 8 du 23/11/2019**

Cette rencontre est reportée au 21/12/2019.

R3**21876446 –STE GENEVIEVE ASL 9 / SERVICE 1er MINISTRE 8 du 23/11/2019**

Cette rencontre est reportée au 11 janvier 2020.

R3**21876457 – MAGNANVILLE ES 8 / SERVICE du 1^{er} MINISTRE 8****21876455 – MFC1871 8 / AS VICTORY 8.**

Ces deux matches sont maintenus à la date du 07/12/2019.